



Ravalement et modification de la façade par pose de volets

Par azur, le **23/03/2011** à **00:52**

Dans un immeuble parisien sur cour, certaines fenêtres des appartements du RDC sont protégées par des grilles anciennes (de plus de 30 ans) (sans volets), d'autres fenêtres sont protégées par des volets (sans grille).

A l'occasion du ravalement de la façade de l'immeuble sur cour, l'architecte de la ville de Paris aurait demandé que toutes les fenêtres du rez de chaussée soient protégées uniquement par des volets (2 volets par fenêtre), et que les grilles soient retirées.

Question : Concernant les fenêtres qui disposaient initialement de grilles, Qui doit payer (copropriété ou copropriétaire du RDC) la dépose des grilles, l'achat et la pose de volets (sachant que les copropriétaires de ces logements sont hostiles au remplacement des grilles par des volets et ne veulent pas en financer le coût) ?

Même question concernant les fenêtres qui disposaient de volets, mais dont la copropriété demande de les changer pour un nouveau modèle

Merci.